

Funeste ignorance ! Oh ! de grâce, Mesdames, apprenez. L'ignorance n'est plus permise. Les conséquences en sont trop désastreuses.

Il faut que l'exécrable pratique de droguer les bébés disparaisse. Est-ce qu'on peut sans frémir tout entier songer à ces pauvres petits qui s'endorment chaque soir, du sommeil de l'ivresse ?

L'alcool rend les enfants chétifs, souffreteux, sujets aux convulsions, il creuse bien des petites tombes. Chose plus horrible encore, en alcoolisant les enfants on leur met dans les moëllles l'appétit alcoolique. L'enfant alcoolisé deviendra un ivrogne ou il aura à soutenir contre la passion de boire une lutte terrible. ,

Songez-y, Mesdames, et n'ajoutez pas aux tristes effets du péché originel. Que jamais l'un de vos fils ne puisse vous dire : C'est vous, ma mère, qui m'avez rendu ivrogne... c'est vous qui m'avez mis dans le sang et dans les os ces ardeurs maudites qui m'emportent... qui me font sacrifier toutes les joies, tous les biens de la vie.

Comme la morphine—qui est aussi un calmant—l'alcool ne doit être administré que sur l'ordre du médecin.

D'après la science il n'y a pas de liqueurs alcooliques hygiéniques, et des toniques fort préconisés alcoolisent souvent la mère et l'enfant.